



Les SCPI ont le vent en poupe : collecte record sur le 1er semestre 2014

Les chiffres publiés par l'ASPIM confirment l'excellente santé des placements en SCPI. Avec l'assurance-vie, les SCPI sont les placements les plus recherchés par les investisseurs en 2014. Le secteur de l'immobilier d'entreprise connaît le succès le plus marquant.

Au cours des six premiers mois de 2014, les SCPI ont bénéficié d'une collecte nette totale de 1,26 milliard €, en augmentation de 158 millions € (soit 14,4%) par rapport à la même période de 2013. A titre comparatif, la collecte nette des SCPI atteignait, pour l'exercice complet, moins de 900 millions € en 2008 et 2009.

SCPI : L'IMMOBILIER D'ENTREPRISE EN PLEINE CROISSANCE

Cette augmentation sensible est essentiellement due aux SCPI «Immobilier d'entreprise» (+ 148,9 millions €) dont les quatre familles sont en progression par rapport au premier semestre de 2013, avec une croissance particulièrement soutenue des Diversifiées (+ 76,3 millions €, soit + 143,9%) et des Spécialisées (+ 29,5 millions €, soit + 84,2%).

CAPITALISATION DES SCPI SUPÉRIEURE À 30 MILLIARDS D'EUROS

SCPI : Chiffres clés au 30 juin 2014 (Statistiques ASPIM - IEIF)

- 161 SCPI gérées par 27 groupes
 - Capitalisation : 31,34 milliards €
 - Collecte nette : 1 262,40 millions €
 - Transactions sur le marché secondaire : 243,03 millions € (soit 0,78% de la capitalisation)
 - Retraits non compensés : 6,35 millions €
 - Collecte brute : 1 511,79 millions € (soit 4,82% de la capitalisation)
- Augmentation de capital : 1 268,76 millions € par 51 SCPI de 24 groupes de gestion

Au 30 juin 2014, la capitalisation globale des SCPI dépasse pour la toute première fois le seuil des 30 milliards € pour atteindre un total de 31,34 milliards € (en hausse de 4,6% par rapport à la fin 2013).

La capitalisation de ces fonds immobiliers a connu une progression continue au cours des 15 dernières années : elle était de 7,89 milliards € en 1999, 11,55 en 2004 et 18,96 en 2009.

Pour Patrick de Lataillade, Président de l'ASPIM, « *parfaitement intégrées dans le champ des fonds d'investissement alternatif (FIA) au sens de la directive européenne, les SCPI font déjà preuve de leur savoir-faire d'investisseurs immobiliers dans de nouveaux secteurs professionnels où les besoins de la population française sont durablement significatifs : éducation, hébergement touristique, santé etc. Nous nous réjouissons que leur attractivité, une nouvelle fois confirmée, leur permette à la fois de satisfaire les attentes des épargnants et les besoins en solution immobilière de secteurs d'activité de France de plus en plus divers* ».

Denis Lapalus